

Lycée Français Jean Monnet

Avenue du Lycée Français - 9
1180 BRUXELLES

Services Généraux
Tél. : + 32 2-379-08-44

REGLEMENT DE CONSULTATION

1-1. Identification de l'organisme qui passe le marché

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

LYCEE FRANÇAIS JEAN MONNET

Avenue du lycée Français - 9 -
1180 BRUXELLES

1-2. Objet et forme de la consultation

1-2.1. Objet du marché

Marché de travaux – Rénovation des façades du bâtiment logement.

1-2.2. Lieu des prestations

Les prestations sont à réaliser

- Avenue du lycée français - 9 – 1180 Uccle

1-2.3. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure simplifiée, inspirée de l'appel d'offres ouvert.

1-2.4. Forme du marché

Marché Unique.

CCAG de référence : CCAG travaux

1-2.5. Descriptif des prestations à réaliser

Les prestations du présent marché concernent :

Lot 01 : Désamiantage (liste non exhaustive) :

- Les installations de chantier
- La protection des ouvrages environnant,
- Les travaux d'enlèvement et d'évacuation de l'amiante,
- Les mesures de qualité de l'air et de l'eau
- La fourniture des bordereaux de suivi de déchets
- Le nettoyage après travaux,

Lot 02 : Rénovation des facade (liste non exhaustive) :

- Les installations de chantier
- La protection des ouvrages environnant,
- La mise en place des moyens suffisants et nécessaires pour les travaux en hauteur
- Les travaux de démolition diverse et de dépose d'ouvrages divers
- Les travaux de maçonnerie
- La fourniture et la pose de menuiserie
- La préparation des supports,
- La fourniture et la pose d'un système ITE
- Les travaux d'enduit extérieur
- Le nettoyage après travaux
- La protection des ouvrages environnant,

1-2.6. Résiliation - litiges

Le CCAG travaux s'applique en cas de résiliation du marché.

-3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Le présent Règlement de Consultation, et annexes éventuelles, accepté par l'entreprise, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- Les cahiers des charges administratives et techniques
- Les avants métrés
- Le dossier des plans

1-4. Délai d'exécution – pénalités – Prix, révision et règlement des prestations

1-4.1. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 10 mois.

1-4.2. Pénalités pour retard d'exécution

Les stipulations des dispositions administratives sont applicables.

1-4.3. Prix, révision et règlement des prestations

Les prix sont hors TVA et établis en tenant compte :

- Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.
- De l'obligation faite aux entrepreneurs et à leurs personnels de se conformer aux consignes et règlements édictés par le Chef d'établissement, relatifs à la police et à la sécurité intérieure.

Il n'est prévu ni d'indemnité de dédit, ni d'indemnité d'attente.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne, majoré de sept points.

Les demandes de paiement devront obligatoirement comporter le numéro figurant sur la commande ou l'acte d'engagement.

1-5. Jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix : 50%
- Méthodologie : 30%
- Références : 20%

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations prévus dans les dispositions administratives et techniques dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de signature de l'avis de réception de la lettre l'informant qu'il est retenu.

1-6. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres mentionneront l'objet du marché peuvent être :

- Soit présentées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Offre pour **Marché de travaux : réfection des protections, des dispositifs d'affichage et des peintures des circulations de l'école maternelle**

Adresse postale :

**Lycée Français Jean Monnet
Avenue du Lycée Français 9
1180 BRUXELLES**

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Contenu du pli :

Le pli contiendra les justificatifs du candidat :

- certificats de qualification : la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous les moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il concourt,
- effectifs moyens annuels du candidat en personnels en spécifiant le personnel d'encadrement,
- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la candidature
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- la décomposition du prix global et forfaitaire.
- les dispositions administratives et techniques approuvées et signées de l'entreprise
- RIB ou IBAN
- l'attestation de visite des lieux.

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de six **(6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

- Soit présentées par mél à l'adresse électronique suivante : thierry.maillard@lyceefrançais.be

1-7. Visite obligatoire des lieux

Les entreprises devront obligatoirement se rendre sur le site.

Les candidats prendront rendez-vous, au minimum 3 JOURS avant la date souhaitée, auprès de M. Thierry MAILLARD : +32 2 379 08 44 – +32 499 756 976 - Mél : thierry.maillard@lyceefrançais.be

Pour pouvoir accéder sur le site, les candidats devront être munis d'une pièce d'identité (CNI) ou d'un passeport, qu'ils présenteront au poste de sécurité pour se voir remettre un badge d'accès.

1-8. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 28/06/2021 à 11 :00